DISCOURS DE SOUTIEN À LA MOTION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL ET DES PROGRAMMES SPÉCIAUX (HSDSP) À LA 59e SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Monsieur le président,

Je prends la parole pour appuyer officiellement la motion présentée par la présidente de la Commission permanente du développement humain et social et des programmes spéciaux, visant à ce que cette Assemblée plénière adopte le rapport de ladite Commission.

Monsieur le président, je ne reviendrai pas sur les conclusions ni sur les recommandations détaillées qui ont déjà été présentées à l'Assemblée plénière. Je souhaite plutôt m'attarder sur ce que certaines des statistiques citées dans le rapport nous imposent, à nous parlementaires, et sur les raisons pour lesquelles leur adoption doit s'accompagner de mesures concrètes.

Primo, le rapport nous confronte à une grande disparité entre les engagements et la réalité. Nous avons pris connaissance du fait qu'environ 90 % des enfants d'Afrique subsaharienne ne sont pas

capables de lire en comprenant ce qu'ils lisent à l'âge de dix ans. Ce chiffre ne doit pas devenir une statistique de plus, dont nous prenons acte et que nous mettons ensuite de côté. Il représente les enfants dont la capacité à apprendre, à participer et à choisir leur avenir est entravée dès le départ. Le défi ne consiste pas simplement à élargir l'accès aux salles de classe, mais à garantir que les enfants sortent de la petite enfance avec des bases nécessaires pour poursuivre leur apprentissage. Cela exige une attention patiente et constante portée sur les résultats, et non une préoccupation éphémère dès qu'un tel chiffre est présenté. Nous devrions nous demander si les priorités publiques et leur mise en œuvre se traduisent par des améliorations mesurables, et continuer à nous poser la question jusqu'à ce que cela soit le cas. Après tout, c'est ce que notre mission de contrôle nous impose.

Secundo, les données disponibles nous rappellent que les défis sont liés entre eux. La présidente nous a signalé qu'environ 4.500 élèves au Zimbabwe avaient abandonné l'école en 2023 en raison de grossesses et que, dans toute la région, les femmes gagnaient environ 20 % de moins que les hommes. Ces chiffres témoignent d'opportunités manquées et d'inégalités persistantes, et non d'un échec isolé. Ils nous invitent à évaluer les progrès réalisés en fonction de la capacité des filles à poursuivre leur scolarité et des femmes à participer à la vie économique dans des conditions équitables. Lorsque les opportunités sont entravées à l'école, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté, ce ne sont pas seulement les personnes directement concernées qui en paient le prix, mais aussi leurs familles et la région dans son ensemble. Le développement du capital humain doit donc être considéré à la fois comme une priorité économique et une question d'équité et de dignité.

Tertio, j’espère que le rapport de la Commission a également éveillé votre conscience, tout comme il a éveillé la mienne, lorsqu’il estime qu’une femme sur six en Afrique subsaharienne n’a pas de moyens de s’acheter des produits d’hygiène menstruelle chaque mois ; ce qui montre à quel point une dépense quotidienne peut avoir un impact sur la dignité, la santé et la participation des femmes à la vie sociale. Et ce, en dépit du fait que la plupart des pays de la SADC disposent de cadres de gestion et de soutien en matière d'hygiène menstruelle. À cet égard, cela nous rappelle qu’une politique peut sembler efficace en théorie, tout en restant inaccessible au sein d’un foyer ou d’une école. Nous sommes donc invités non seulement à examiner ce que les gouvernements annoncent ou allouent, mais aussi à vérifier si l'aide prévue parvient effectivement aux populations et a un impact concret. C'est précisément là qu’un examen minutieux et éclairé du budget ainsi que le suivi et le contrôle revêtent toute leur importance.

Quarto, je me félicite de l'appel lancé dans le rapport en faveur d'une loi-type sur les droits et la protection de l'enfant. Son utilité ne résidera pas dans la production d'un énième document destiné à finir sur une étagère. Élaboré sur la base de conseils techniques avisés et d’une consultation approfondie, un tel document peut constituer une référence commune utile pour les législateurs, tout en respectant le contexte constitutionnel et juridique de chaque pays. La coopération régionale devrait renforcer notre capacité à protéger ensemble les citoyens et ne devrait pas décharger les parlements nationaux de leur responsabilité d'examiner, d'adapter et de mettre en œuvre des mesures dans leurs juridictions respectives. Les enfants et les communautés qui les soutiennent doivent être capables de s'exprimer, afin de contribuer

à l'élaboration des mesures de protection qui ont une incidence sur leur vie.

Enfin, nous devons passer du plaidoyer à la responsabilisation. L'adoption du rapport de la Commission devrait inciter chaque parlement à déterminer la manière dont il entend continuer à suivre de près les engagements qui nous sont présentés, à exiger des preuves tangibles des progrès accomplis et à donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer sur ce qui doit changer et ce qui ne doit pas changer. Nous ne devrions pas nous contenter des rapports d'activité, mais aller plus loin en cherchant à savoir si les actions publiques touchent réellement les personnes en apprentissage, les travailleurs, les femmes et les enfants. C'est un suivi constant entre les sessions plénières qui confère de la crédibilité à nos engagements régionaux.

Je terminerai en m'adressant à ceux des citoyens, en particulier les jeunes, les femmes et les enfants, dont l'avenir est en jeu ; et je réaffirmerai que leur expérience doit continuer à faire partie intégrante de notre critère de réussite. Les travaux parlementaires ne s'achèvent pas avec l'adoption d'une résolution ou la clôture d'une séance. À cet égard, ils devraient pouvoir constater dans quelle mesure les préoccupations des concernés ont été prises en compte, quelles mesures ont été prises en conséquence et si ces mesures ont permis d'améliorer leur situation. Le fait de maintenir ces questions dans le domaine public renforce la responsabilité et la confiance.

Monsieur le Président, j'ai confiance dans les travaux de la Commission. Les chiffres cités dans le rapport donnent à réfléchir ; mais ils montrent

aussi pourquoi le rôle des dirigeants parlementaires est essentiel. Nous avons le pouvoir de remise en question, d'examen minutieux et de représentation ; nous devons l'exercer de manière cohérente. Je recommande ce rapport à l'Assemblée plénière et j'ai l'honneur d'appuyer la motion visant à ce que la présente Assemblée plénière adopte le rapport de la Commission permanente du développement humain et social et des programmes spéciaux. Je vous remercie.